Société Protectrice des Animaux d'Annecy et de ses environs

1341 Rte de Cercier, 74270 Marlioz
Tél. 04.50.77.82.40

Ouvert tous les jours (sauf dimanches et jours fériés) de 13h30 à 17h30

Certificat d'engagement et de connaissance pour l'acquisition d'un furet

Décret 2022-1012 du 18 juillet 2022
relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale

Certificat délivré le : ……

Avant d'acquérir un furet

Acquérir un furet doit être un acte réfléchi car c'est un engagement pour une durée longue (en moyenne 10 ans, variable selon les individus). Il est donc nécessaire de se poser plusieurs questions préalables à l'acquisition afin de vérifier l'adéquation entre les besoins du furet et votre mode de vie (disponibilité, espace disponible, forme physique…), ainsi que les implications sur votre budget et sur votre organisation (travail, départ en vacances, …).

Chaque furet ayant sa propre personnalité, celle-ci devra aussi être prise en compte.

Ces considérations fondamentales doivent prendre en compte tous les stades de vie de l'animal : fureton, adulte et également la fin de vie qui est une période particulière. A tous ces stades, vous devez être en mesure de satisfaire à ses besoins pour permettre son bien- être.

En effet, un furet est un être sensible, qui ressent des émotions positives comme négatives. Il demande du temps, de la patience, et une bonne connaissance et compréhension de ses besoins physiques et comportementaux. Dès ses premiers jours, il est indispensable qu'il côtoie ses congénères de la même portée et qu'il soit correctement socialisé. A cette période, et tout au long de sa vie, votre furet devra être familiarisé avec l'humain et les autres animaux. Dans le cas contraire, son comportement risque de ne pas être adapté.

Voici quelques questions à vous poser avant toute adoption :

- *Pour quelles raisons souhaitez-vous adopter un furet ? Il doit s'agir d'une envie sincère de partager votre quotidien avec lui et de répondre à ses besoins, et non d'une envie passagère.*
- *S'agit-il d'une volonté partagée au sein de votre famille ? L'ensemble des membres de la famille doivent s'accorder sur l'acquisition d'un furet car le quotidien de tous les membres de la famille en sera modifié. Avez-vous notamment vérifié qu'aucun membre de votre famille n'est allergique aux poils de furet ou intolérant à l'odeur du furet ?*

- *Si vous avez d'autres animaux, avez-vous réfléchi aux réactions de ceux-ci, leurs personnalités seront-t-elle compatibles et serez-vous en mesure d'assurer le bien- être de chacun d'entre eux ?*
- *Êtes-vous prêts à vous engager sur une longue durée et avez-vous le temps nécessaire pour vous en occuper chaque jour, y compris en tenant compte de son besoin d'activités physiques ?*
- *Avez-vous les moyens financiers suffisants pour supporter les frais nécessaires (frais d'alimentation, frais vétérinaires, frais de gardes, frais d'aménagement de l'environnement, frais de litière, …) ?*
- *Disposez-vous de l'espace nécessaire pour l'accueillir, en tenant compte du volume de la cage qui devra être mise à sa disposition ?*
- *Votre mode de vie est-il compatible avec l'acquisition d'un furet ? Votre logement est-il suffisamment sécurisé et adapté pour accueillir un furet ?*
- *Quelles solutions de garde aurez-vous lorsque vous partirez en vacances et/ou en week-end si vous ne pouvez pas l'emmener avec vous ?*
- *Serez-vous en mesure de maintenir chez votre furet un bon niveau de familiarisation avec l'humain, avec les autres animaux ? Avez-vous réfléchi aux solutions à mettre en œuvre en cas de problèmes (malpropreté urinaire, agressivité, destructions, …) et à leurs implications en termes de temps et d'investissement financier?*
- *Avez-vous éventuellement envisagé des solutions pour votre furet si vous êtes amené à changer de mode de vie (changement de logement, de travail, …) ?*

Si la réponse à ces questions n'est pas positive, il est sans doute préférable de remettre à plus tard votre projet d'acquisition ou de discuter avec un professionnel.

Le bien-être et la bientraitance

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a défini en 2018 le bien-être d'un animal comme « *l'état mental et physique positif, lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Il dépend de la perception de la situation par l'animal* ».

Le furet est un être sensible, capable de ressentir des émotions positives comme négatives. Vous serez responsable de votre animal et devrez respecter ses besoins physiologiques et comportementaux (bien le traiter) mais aussi répondre à ses attentes qui lui sont propres et qui dépendent de la façon dont il va percevoir son environnement physique et social.

C'est seulement, dans ces conditions que son bien-être sera satisfait.

Bien traiter un animal est indispensable mais ne suffit pas à garantir son bien- être.

Pour bien traiter votre animal vous devez *a minima* respecter ses à cinq « libertés » fondamentales :

- absence de faim, de soif et de malnutrition : votre furet doit avoir accès à l'eau et à une nourriture de qualité, en quantité appropriée et correspondant à ses besoins ;
- absence de peur et de détresse : l'environnement de l'animal et votre comportement ne doivent pas être à l'origine d'émotions négatives ;
- absence d'inconfort : votre animal doit vivre dans des conditions confortables, en accord avec ses besoins physiologiques et comportementaux, notamment en lui proposant un espace lui permettant de se protéger de conditions climatiques inadaptées ;
- absence de douleur, de blessures et de maladie : l'environnement et les traitements de votre animal ne doivent pas être à l'origine de douleurs ou de blessures. Sa santé doit être garantie par des visites régulières chez le vétérinaire permettant de prévenir l'apparition de maladies et les soigner le cas échéant ;
- liberté d'expression d'un comportement normal de son espèce : son environnement et les activités que vous lui proposez doivent être adaptés afin de lui permettre

d’exprimer librement son comportement (activité physique, relations avec des congénères, …).

Les besoins spécifiques du furet

Les informations ci-dessous sont données à titre indicatives. Elles sont à adapter en fonction de la morphologie, du comportement et de la personnalité de votre furet.

A l’âge adulte, un furet aura une taille allant de 30 à 60 cm. Il pourra peser de 1 à 2kg. Son poids varie selon les saisons : il peut augmenter jusqu’à 40 % en hiver car il accumule des réserves de graisse à cette époque de l’année. Au printemps, il est normal de le voir maigrir. Les mâles sont généralement bien plus grands que les femelles.

Besoins physiologiques

Alimentation

Le furet est un carnivore strict. Son régime alimentaire doit être équilibré et adapté à la fois à son stade de vie et à son état sanitaire. Vous pouvez opter pour des croquettes, de la pâtée humide ou une ration préparée avec des aliments choisis par vos soins après avis vétérinaire. Dans tous les cas, il est important de suivre les recommandations de votre vétérinaire pour satisfaire aux besoins alimentaires de votre animal.

Il est recommandé de proposer plusieurs petites prises alimentaires au cours de la journée, en respectant la quantité quotidienne recommandée.

Il est impératif de laisser constamment de l’eau propre et fraîche à disposition de votre furet.

Les gamelles pour l’alimentation et l’eau doivent toujours être propres.

Sommeil et repos

Le furet dort plus de 15h par jour et a plusieurs phases de repos au cours de la journée. Le temps de sommeil évolue avec l’âge et peut atteindre 20h par jour.

Il est donc essentiel que l’habitat comporte une zone de repos avec au moins un couchage confortable par furet pour dormir et se reposer. Cette zone de repos doit être au calme et le furet ne doit pas être dérangé lorsqu’il est dans cette zone. Durant son sommeil, le furet se met dans un état de léthargie : sa température corporelle baisse, son rythme cardiaque diminue, et il ne se réveille pas en cas de bruit. A son réveil, il est normal de le voir trembler : cela lui permet de récupérer sa température corporelle d’activité.

Odeur

Le furet dégage une très forte odeur musquée provenant de ses glandes sébacées, présentes sur sa peau.

Elimination

Le furet doit disposer de suffisamment d’espace pour pouvoir faire ses besoins dans plusieurs zones bien localisées. Il peut apprendre à utiliser des bacs à litière mais même entraîné il peut régulièrement uriner ou déféquer en dehors de celle-ci (comportement de marquage urinaire).

Les bacs à litière doivent être adaptés à l’espèce, et il est important de veiller à ce qu’ils soient bien placés. En effet, le transit du furet étant rapide, il se peut qu’il n’ait pas le temps de se déplacer jusqu’à son bac si celui-ci est trop loin. Ainsi, une litière doit être placée dans chaque pièce accessible au furet. La litière doit être assez grande pour le furet

(certains furets ont besoin de pouvoir avoir les 4 pattes dans la litière pour s'en servir correctement).

La litière doit être vidée quotidiennement et le bac nettoyé et désinfecté régulièrement avec des produits adaptés à l'animal. En cas de doute, demandez conseil à votre vétérinaire.

Une mauvaise gestion de la litière (lieu non adaptée, hygiène non satisfaisante, …) peut conduire votre furet à éliminer en dehors de celle-ci.

Besoins comportementaux

Hébergement

L'espace disponible pour votre furet doit être organisé et adapté à celui-ci. Il doit notamment pouvoir lui permettre de se mettre à l'abri des conditions climatiques extrêmes, aussi bien la chaleur que le froid. Vous devez y installer des cachettes et des zones de repos pour que votre animal puise s'isoler et dormir au calme. Il est recommandé d'y installer des hamacs. La disposition de ces éléments doit être réfléchie afin de limiter les risques de chute (surtout pour les jeunes furets et les furets plus âgés).

Pour ne pas s'ennuyer, votre furet a besoin de nombreux jouets.

Lorsque l'animal est momentanément placé en cage, celle-ci doit être correctement équipée. La cage doit comporter plusieurs étages et les coins litières, nourriture et repos doivent être distincts. La cage devra être disposée dans un environnement calme, à l'abri des courants d'air et du bruit. La vie en cage 24h/24 ne respecte pas les besoins comportementaux et physiologiques des furets et peut causer des problèmes de santé.

Un travail d'aménagement minutieux de votre espace extérieur doit être réalisé afin que votre furet puisse y accéder en toute liberté et en sécurité. Outre le fait que sa sécurité peut être compromise en cas de fugue (risque d'accident, de vol, …), votre responsabilité est engagée si votre furet divague sur l'espace public et cause des dégâts.

Il n'est pas recommandé de voyager en véhicule non climatisé l'été avec un furet car cela risquerait un coup de chaleur fatal pour celui-ci.

Activité physique et mentale

Les furets ont besoin d'activités physiques. Il est nécessaire de sortir quotidiennement et plusieurs fois par jour votre furet en intérieur. Vous devrez toutefois toujours garder un œil sur lui lors de ces sorties en liberté pour éviter un accident. En effet, le furet est très actif lorsqu'il ne dort pas : il est très curieux, farfouille partout et peut se faufiler n'importe où.

Si vous souhaitez le promener en extérieur, vous devez l'y l'habituer progressivement et vous assurer que cela ne soit pas source de stress. Il sera nécessaire d'acheter un harnais et une laisse et de toujours rester vigilant.

Comportements sociaux

Le furet est une espèce sociale qui nécessite des interactions avec des congénères. Néanmoins, l'introduction d'un nouvel animal doit se faire progressivement et lorsque les animaux ne parviennent pas à s'entendre, une solution doit être trouvée pour le nouvel arrivant.

Pour assurer une bonne cohabitation entre individus stérilisés, les conditions suivantes doivent être remplies : bon niveau de socialisation, entente, espace suffisant….

Le furet peut vivre avec un chien ou un chat s'ils y sont habitués. Il est déconseillé de le faire cohabiter avec des proies potentielles : rongeurs, oiseaux, *etc*. au risque qu'elles éveillent son instinct de chasseur.

Sevrage

Le furet est une espèce nidicole et une bonne relation entre la mère et les furetons est essentielle pour éviter les troubles du comportement et les problèmes de santé chez le furet adulte. Les contacts avec la mère et les autres furetons de la portée favorisent également la socialisation de votre furet. Un furet ne doit donc pas être séparé de sa mère avant l'âge de deux mois, il est d'ailleurs interdit de céder un fureton avant qu'il est atteint cet âge. Si vous décidez d'acquérir un furet, renseignez-vous sur ses conditions de sevrage.

Si vous choisissez de faire l'acquisition auprès d'un refuge ou association/fondation de protection animale, ces derniers selon le passif de l'animal, seront les plus à même de vous sensibiliser sur ses besoins.

Durant cette période, le fureton doit être confronté à des stimulations et des environnements variés pour qu'il soit puisse s'adapter facilement à son futur environnement.

Relation humain-furet

La familiarisation du furet avec l'humain doit faire l'objet d'une attention particulière. Le furet peut avoir tendance à mordre et il est donc important de l'habituer dès son plus jeune âge au contact avec l'humain et à des manipulations douces.

La familiarisation à l'humain est facilitée si les furets ont été correctement manipulés durant leurs premières semaines de vie. Assurez-vous que cette phase de familiarisation a été respectée avant de l'acquérir.

Les apprentissages du furet doivent se faire par la distribution de récompenses (caresses, friandises, félicitations verbales) Cette éducation positive est nécessaire à la création d'une relation de confiance avec vous. Il est fortement déconseillé de recourir à des moyens coercitifs de dressage qui sont douloureux et anxiogènes et rendent les furets plus agressifs. En cas de problème, parlez-en avec votre vétérinaire qui pourra vous orienter vers une personne compétente.

Le furet doit bénéficier quotidiennement de moments de jeux et de contacts avec les humains.

Même si la relation de votre furet avec les humains vous parait bonne, il ne faut jamais laisser vos enfants seuls avec le furet sans surveillance active.

L'expression naturelle de l'un de ses besoins, une inadaptation de son environnement ou encore un problème de santé peuvent amener l'animal à des actions qui sont parfois interprétées, à tort, par les humains comme des bêtises intentionnelles. Demandez toujours conseil à un professionnel.

Soins médicaux

Soins

Votre furet nécessite des soins pour le maintenir en bonne santé. Une visite annuelle chez le vétérinaire est nécessaire pour faire un bilan de santé, les vaccinations recommandées et la mise en place d'une lutte préventive contre les parasites. Cette visite est essentielle même si votre furet ne sort pas à l'extérieur.

En fonction de l'âge de votre furet et de son état de santé, d'autres soins sont à prévoir.

Outre les soins prodigués par le vétérinaire, votre animal nécessite des soins courants. Il est nécessaire de vérifier le bon état de ses yeux, de ses oreilles, ainsi que de ses griffes et de ses dents. Prenez conseil auprès d'un professionnel afin d'adopter les bons gestes.

Une observation quotidienne de son état général et de son comportement est nécessaire pour déceler précocement tout changement. L'abattement, une baisse de son appétit, une augmentation de la consommation d'eau, l'apparition de malpropreté sont des signes d'alerte qui doivent vous amener à consulter un vétérinaire.

La vaccination contre la rage est obligatoire pour les furets qui voyagent hors de France ainsi que pour ceux arrivant d'un pays étranger.

Stérilisation

La stérilisation chimique du furet mâle est nécessaire pour limiter certains comportements agressifs, le marquage et les fortes odeurs.

La stérilisation de la furette est indispensable. En effet, si elle ne s'accouple pas, elle reste en chaleur et peut mourir d'une aplasie médullaire.

Il est à noter que la stérilisation chirurgicale peut favoriser l'apparition d'une maladie surrénalienne pouvant réduire la durée de vie du furet de moitié. Il est donc recommandé d'opter plutôt pour une stérilisation par implant, à renouveler environ tous les deux ans.

Votre vétérinaire vous renseignera sur le moment adéquat pour réaliser cette stérilisation.

Vieillesse et fin de vie

Un furet âgé nécessite plus de soins qu'un jeune animal et peut parfois poser des problèmes logistiques supplémentaires. Avant l'acquisition, renseignez-vous également sur la fin de vie de votre animal et sur les coûts que peut engendrer une dégradation de son état de santé. Ils peuvent parfois être très élevés.

Réglementation

Identification

L'identification du furet est obligatoire et doit être faite avant l'âge de 7 mois pour les animaux nés après le 1er novembre 2021, et avant toute cession gratuite ou onéreuse. Le non-respect des règles d'identification donne lieu à une contravention de 4ème classe (750 euros).

L'animal doit être identifié par puce électronique ou tatouage par un vétérinaire ou un tatoueur agréé et enregistré dans le fichier national d'identification des carnivores domestiques I-CAD. Si vous devez voyager à l'étranger, la puce électronique est obligatoire.

Le cédant du furet doit fournir au nouveau propriétaire les documents relatifs à la cession de l'animal et effectuer le changement de détenteur auprès d'I-CAD. I-CAD vous transmettra la carte d'identification qui permet de justifier de l'enregistrement de l'animal à votre nom au Fichier national d'identification des carnivores domestiques.

En tant que détenteur de l'animal, vous vous engagez à signaler, sans délai, tout nouvel événement à I-CAD : changement d'adresse, déclaration d'une adresse temporaire, changement de détenteur, déclaration de perte, de fugue, de vol et décès de l'animal, depuis votre espace détenteur sur i-cad.fr. Ces mises à jour sont nécessaires pour protéger votre animal et pouvoir le retrouver en cas de perte.

Toutes les informations relatives aux démarches liées à l'identification d'un animal sont à retrouver sur le site www.i-cad.fr.

Maltraitance animale et abandon

Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques, dont font partie les furets.

Les sanctions encourues sont importantes, pouvant aller pour un acte de cruauté jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende (article 521-1 du code pénal), et même 4 ans d'emprisonnement et 60000 euros d'amende lorsque ces actes sont commis par le propriétaire de l'animal.

Le fait de ne pas répondre à ses besoins, de lui infliger des souffrances inutiles, de le laisser volontairement ou involontairement dans des conditions de vie qui nuisent à son bien-être physique et mental sont des actes de maltraitance passibles des peines exposées ci- dessus.

En particulier, abandonner votre furet sur la voie publique ou dans tout lieu ne permettant pas à votre animal d'être pris en charge est interdit. Ces actes sont considérés comme de la maltraitance et sont passibles des mêmes peines.

Adoption ou achat

Soyez vigilants sur les offres d'adoption ou d'achat *via* un réseau social : vous risquez de n'avoir aucune garantie du respect de la réglementation et du bien-être de l'animal, et contribuer au trafic des animaux de compagnie ainsi qu'aux abandons.

Avant d'adopter, si l'association dispose d'un refuge, rendez visite à la structure hébergeant l'animal pour voir celui-ci (y compris si possible en interaction avec sa mère s'il s'agit d'un jeune) et pour poser des questions afin de vous renseigner à son sujet.

Pour un achat en élevage, rendez visite à la structure hébergeant l'animal pour voir celui-ci (y compris en interaction avec sa mère s'il s'agit d'un jeune) et pour poser des questions afin de vous renseigner à son sujet.

A la remise de l'animal, le cédant doit vous fournir une attestation de cession, un certificat vétérinaire, et dans certains cas un document d'information. L'animal doit être identifié au moment de la cession.

L'entrée sur le territoire d'animaux non identifiés et non vaccinés contre la rage est interdite et peut avoir de graves conséquences. Soyez vigilant sur l'origine de votre animal et assurez-vous qu'il ne s'agit pas d'une introduction illégale. Dans ce cas, votre animal risque d'être placé en fourrière. En outre ces animaux sont souvent issus de filières ne respectant pas les normes de bien-être animal en vigueur en France. En adoptant un animal importé illégalement, vous contribuez à encourager les trafics et les maltraitances.

Implications financières et logistiques

Les chiffres ci-dessous sont donnés à titre indicatif:

- L'alimentation doit être adaptée au format, à l'âge et au mode de vie de l'animal. Sur la base d'une alimentation industrielle de bonne qualité, le coût mensuel est estimé à 160 euros par furet en moyenne.

- Pour les frais vétérinaires, il convient de distinguer les frais incompressibles et les frais non prévisibles. Les frais vétérinaires incompressibles pour un furet sans problème de santé particulier sont compris entre 100 et 200 euros par an (vaccination, antiparasitaires, …). Le coût de la stérilisation varie notamment en fonction du sexe de l'animal. La stérilisation par implant d'une femelle vous coûtera en moyenne 75 à 90 euros tous les deux ans. Une stérilisation chirurgicale vous coûtera en moyenne 80 euros pour un mâle et 150 euros

pour une femelle. De plus, vous n'êtes pas à l'abri que votre animal contracte une maladie ou ait un accident qui nécessitent des soins coûteux. Dans ce cas, les sommes à engager peuvent être importantes, pouvant aller de l'ordre de la centaine d'euros à plusieurs milliers d'euros selon les soins nécessaires. Une partie des frais vétérinaires peut être assurée auprès d'une compagnie d'assurance ou grâce à une épargne que vous aurez constituée.

A l'ensemble de ces éléments, vous devrez aussi prévoir les accessoires nécessaires à la vie de l'animal : cage et accessoires, gamelle, caisse de transport, … ainsi que les frais de garde éventuels de votre animal si vous devez vous absenter sans pouvoir l'emmener avec vous.

Pour tout déplacement au sein de l'Union Européenne, le passeport européen est obligatoire pour le furet. Le coût de ce document est généralement inférieur à 20 euros. Renseignez-vous auprès de votre vétérinaire.

L'identification d'un furet coute environ 65 euros.

Engagement

Les informations fournies dans ce certificat ne sont pas exhaustives. Renseignez- vous au maximum auprès de professionnels avant l'acquisition.

Ce certificat d'engagement et de connaissance est conforme aux dispositions de la loi 2021-1539 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes.

Mention à recopier ci-dessous de façon manuscrite :

« Ayant pris connaissance de l'ensemble de ces informations et m'étant renseigné sur tous les éléments me permettant de respecter les besoins d'un furet, je m'engage expressément à les respecter. »

Fait à : …… Signé le : ……

Nom, **prénom** et **signature** de la personne qui s'engage à assurer le bien-être de son animal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des informations ci-dessus :

Vous trouverez ci-dessous un ensemble d'informations vous permettant d'avoir des informations au sujet de la détention d'un furet :

- https://agriculture.gouv.fr/conseils-et-reglementation-tout-savoir-sur-les-animaux-de- compagnie ;
- https://agriculture.gouv.fr/ce-quil-faut-savoir-avant-dacquerir-ou-doffrir-un-animal-de-compagnie ;
- https://agriculture.gouv.fr/comment-garder-son-animal-de-compagnie-en-bonne- sante-et-contribuer-son-bien-etre.